

**Université du Québec à Montréal**  
**Département de science politique**  
**Hiver 2018**

<b>POM 2002-10</b> <b>Séminaire de synthèse en relations internationales</b> Lundi : 9h30-12h30
-------------------------------------------------------------------------------------------------------

Professeur : Justin Massie  
Bureau : A-3465  
Téléphone : (514) 987-3000, poste 5282  
Courriel : [massie.justin@uqam.ca](mailto:massie.justin@uqam.ca)  
Heures de bureau : Mardi, de 13h00 à 14h00 et sur rendez-vous

---

**DESCRIPTIF DU COURS**

Ce séminaire a pour but l'approfondissement des connaissances conceptuelles et l'apprentissage de la lecture des textes dans le domaine des relations internationales. Le programme de lectures comparatives vise à cerner un objet ou un problème des relations internationales susceptible de développer l'analyse critique et l'esprit de synthèse.

**FORMAT DU COURS**

Ce séminaire n'est pas un cours magistral. Il fait appel à la participation active des étudiants, laquelle repose sur la lecture et la discussion de textes couvrant diverses problématiques et thématiques propres aux relations internationales. Le séminaire vise à compléter la formation acquise dans les cours de relations internationales, en particulier les cours POL 1400, POL 4422 et POL 5410. Après la répartition des thématiques lors de la première rencontre du séminaire, chaque séance suivante consistera en une discussion des textes hebdomadaires. La discussion sera animée par un ou deux étudiants désignés à cet effet. L'enseignant participera au besoin aux échanges.

**MODALITÉS D'ÉVALUATION**

<b>Outils d'évaluation</b>	<b>Pondération</b>	<b>Échéance</b>
Comptes-rendus de lecture	40%	Au début de chaque séance
Animation d'un séminaire	15%	À déterminer
Participation en classe	15%	À chaque séance
Examen final	30%	20 avril 2018

**Comptes-rendus de lecture :** Au début de chaque séminaire, les étudiants doivent présenter un compte-rendu critique des deux textes obligatoires. Les dix meilleurs comptes-rendus seront comptabilisés pour une valeur pondérée de 4% chacun, pour un total de 40%. Le compte-rendu doit être remis au professeur avant le début de la séance de cours en question. Aucun retard ne sera toléré à cet égard.

Un compte-rendu comprend une introduction, un développement, une conclusion, ainsi qu'une bibliographie des textes cités. Une page titre n'est pas nécessaire, mais les informations suivantes doivent apparaître en en-tête : nom de l'étudiant, sigle du cours et date de remise. L'introduction présente la problématique commune des textes. Le corps du texte identifie les principaux éléments qui les distinguent : la thèse, les principaux arguments, les concepts-clés et les méthodes de démonstration de chacun des textes. La conclusion résume l'analyse comparative des textes et identifie lequel des textes offre l'argumentaire le plus convaincant relativement à la problématique commune. Le compte-rendu est d'une longueur maximale de deux pages à simple interligne (marges de 2.5 cm, police Times New Roman 12). La méthode de référencement privilégiée est auteur/date. De plus amples détails concernant les comptes-rendus de lecture sont disponibles dans le *Guide de méthodologie en science politique - Premier cycle*, en vente au Centre Paolo Freire (A-3645).

**Animation de séminaire :** Chaque étudiant, seul ou en équipe avec un autre collègue, est responsable de l'animation d'un séminaire. Il doit faire circuler à tous les membres du séminaire une copie du plan de son animation dès le début de la séance. Cette animation sera notée globalement selon la qualité de l'animation elle-même (c'est-à-dire la capacité de mener les discussions en vue de débattre des lectures) autant au plan de la forme que du fond, ainsi que la pertinence des questions du plan d'animation. Le plan d'animation contient une brève introduction présentant et contextualisant les textes et leurs auteurs, ainsi que neuf questions qui seront débattues lors du séminaire. Celles-ci peuvent être regroupées par thèmes ou porter sur des aspects spécifiques des lectures.

**Participation en classe :** Une participation active aux discussions en classe est requise. En conséquence, chaque étudiant sera évalué, de façon globale, sur la fréquence et la qualité de sa participation lors des discussions des séminaires. Une contribution de qualité se manifeste par une compréhension approfondie des lectures, par une implication réfléchie et critique dans les thèmes du séminaire, ainsi que par le respect des opinions divergentes qui sont exprimées. L'enseignant tiendra compte de la progression de chaque personne dans le séminaire. La condition minimale de toute participation est la présence au séminaire. Pour souligner l'importance attachée à la présence, aucune absence et aucun retard ne seront tolérés, à moins d'être justifiés par une attestation médicale valable.

**Examen final :** L'examen maison (*take home*) final porte sur l'ensemble des textes discutés en séminaire. Il consiste en une question englobante permettant l'analyse synthétique et comparative de plusieurs textes et thèmes abordés en séminaire. Il exige la rédaction d'un essai argumentatif d'une longueur maximale de 20 pages à double interligne (marges de 2,5 cm, police Times New Roman 12). L'examen final sera distribué en classe le 9 avril et devra être remis au secrétariat du Département de science politique (A-3405) au plus tard le 20 avril à 17h00. Aucun retard dans la remise de l'examen final ne sera toléré, à moins d'être justifié par une attestation médicale valable. Les examens remis en retard seront pénalisés de 5% par jour de retard, incluant les jours de fin de semaine.

### **Le Centre Paulo Freire**

Le Centre Paulo Freire offre un service d'appui académique aux étudiantes, étudiants inscrits dans les cours de science politique. Animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, il est ouvert 5 jours par semaine entre 11h et 16h, au local A-3645.

### **MATÉRIEL OBLIGATOIRE**

Les lectures obligatoires font partie intégrante de la matière soumise à évaluation. Elles servent de base fondamentale aux séminaires et doivent donc être effectuées avant chacun de ceux-ci. Les lectures obligatoires sont disponibles à travers le réseau électronique de la bibliothèque (Virtuose) à moins d'avis contraire. Elles sont sinon accessibles sur Moodle ou directement en ligne.

### **CALENDRIER DES SÉANCES ET PROGRAMME DE LECTURES**

#### **8 janvier - Introduction**

–Présentation et organisation du cours

#### **15 janvier - La discipline des relations internationales**

–Jeffry A. Frieden et David A. Lake, “International Relations as a Social Science: Rigor and Relevance,” *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 600:1 (2005): 136-156.

–Anne-Marie D'Aoust, “International Relations as a Social Science /International Relations as an American Social Science,” *The International Studies Encyclopedia*, 2015: <http://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780191842665.001.0001/acref-9780191842665-e-0435>.

#### **22 janvier - La théorie des relations internationales**

–Tim Dunne, Lene Hansen et Colin Wight, “The end of International Relations theory?” *European Journal of International Relations* 19:3 (2013): 405-425.

–Christian Reus-Smit, “International Relations, irrelevant? Don't blame theory,” *Millennium* 40:3 (2012): 525-540.

#### **29 janvier – La mondialisation**

–Jean-Christophe Graz, « Gare aux hybrides : mythes et réalités de la gouvernance de la mondialisation », *Études internationales* 39:3 (2008) : 361-385.

–Christophe Strassel, « La mondialisation économique remet-elle en cause la souveraineté des États ? », *Hérodote* 146-147 (2012/3) : 119-138.

#### **5 février - Nations et nationalismes**

–Pierre de Senarclens, « 1914-2014 : nation et nationalisme », *Politique étrangère* 1 (printemps 2014) : 145-156.

–David D. Laitin, *Nations, States, and Violence* (New York: Oxford University Press, 2007): chap. 4.

## **2 février – Culture et identité**

- Philippe Le Prestre, « La reconstruction identitaire de l’Amérique après le 11 septembre », *Études internationales* 35:1 (2004) : 25-47.
- Iver B. Neumann et Henrikki Heikka, “Grand strategy, strategic culture, practice: The social roots of Nordic defence,” *Cooperation and conflict* 40:1 (2005): 5-23.

## **19 février – Sécurité mondiale**

- David Grondin et Sylvain Munger, « Dangereusement drones : l’Af-Pak comme architecture d’un régime gouvernemental optique biopolitique », *Politique et Sociétés* 32:3 (2013) : 103-134.
- Benoît Dupont, « La gouvernance polycentrique du cybercrime : les réseaux fragmentés de la coopération internationale », *Cultures & Conflits* 102 (été 2016) : 95-120.

## **26 février – Semaine de lecture**

### **5 mars – La fin de la guerre ?**

- Jean-Jacques Roche, « Le silence des armes ou la paix importune », *Politique étrangère* 3 (automne 2013) : 39-52.
- Siniša Malešević, “Is war becoming obsolete? A sociological analysis,” *The Sociological Review* 62:2 (2014): 65-86.

### **12 mars – Politique étrangère**

- Thomas Lindemann, « Les guerres américaines dans l’après-guerre froide. Entre intérêt national et affirmation identitaire », *Raisons politiques* 13:1 (2004) : 37-57.
- John J. Mearsheimer et Stephen M. Walt, « *Offshore balancing* : une stratégie globale plus efficace pour les États-Unis », *Revue internationale et stratégique* 1:105 (2017) : 18-33.

### **19 mars – Paix démocratique**

- Tarak Barkawi et Mark Laffey, “The imperial peace: democracy, force and globalization,” *European Journal of International Relations* 5:4 (1999): 403-434.
- John Oneal et Bruce Russett. « À la recherche de la paix dans un monde d’après-guerre froide caractérisé par l’hégémonie et le terrorisme » *Études internationales* 35:4 (2004) : 641–665.

### **26 mars – Guerres démocratiques**

- Patrick A. Mello, “Parliamentary peace or partisan politics? Democracies’ participation in the Iraq War,” *Journal of International Relations and Development* 15:3 (2012): 420-453.
- Anna Geis, Harald Müller et Niklas Schörning, “Liberal Democracies as Militant ‘Forces for Good’: A Comparative Perspective,” dans Anna Geis, Harald Müller et Niklas Schörning (dir.), *The Militant Face of Democracy: Liberal Forces for Good* (Cambridge: Cambridge University Press, 2013): 307-344. Disponible sur Moodle.

## **2 avril – Congé de Pâques**

### **9 avril – Hégémonie américaine**

- Christopher Layne, “This time it’s real: The end of unipolarity and the Pax Americana,” *International Studies Quarterly* 56:1 (2012): 203-213.
- Stephen G. Brooks et William C. Wohlforth, “The rise and fall of the great powers in the twenty-first century: China's rise and the fate of America's global position,” *International Security* 40:3 (2016): 7-53.

### **16 avril – Mutations de l’ordre mondial**

- Randall L. Schweller et Xiaoyu Pu, “After unipolarity: China's visions of international order in an era of US decline,” *International Security* 36:1 (2011): 41-72.
- Bentley Allan, Srdjan Vucetic et Ted Hopf, “The Distribution of Identity and the Future of International Order: China’s Hegemonic Prospects,” *International Organization*, à paraître.

### **20 avril – Remise de l’examen final**

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

[www.trevepourelles.org](http://www.trevepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**